

## Conseil Académique du 15 mars 2018

### Procès-verbal

---

#### Ordre du jour

\*\*\*\*\*

1. Approbation du PV du conseil académique du 25 janvier 2018
  2. Informations sur le dialogue de gestion
  3. Informations sur la politique de recherche
  4. Accord de coopération universitaire avec l'université de Lund (Suède)
  5. Accord de coopération inter-universitaire avec l'université de Santander (Colombie)
  6. Désignation des membres des sections disciplinaires compétentes à l'égard des enseignants et usagers
- 

*Sous la présidence de Damien CUNY, premier vice-président de l'université de Lille.*

#### **Etaient Présents :**

Collège A : Amar ABDERRAHMANI, Bruno BASTIDE, Christine BRACQUENIER, Sandrine CHASSAGNARD, Nathalie CHUSSEAU, Ilse DEPRAETERE, Rebecca DEPREZ, Christophe D'HULST, Faridah DJELLAL, Cristian FOCSA, Benoît FRESSE, Christine LE CLAINCHE, Marie-Pierre LETERME-FLAMENT, Claude-Alain MAURAGE, Charles MERIAUX, Moussa NAÏT ABDELAZIZ, Betty SEMAIL

Collège B : Jean-Sébastien ANNICOTTE, Valérie BOUGAULT, Aurélie CASSETTE, Gabriel GALVEZ-BEHAR, Annabel MARTIN-SALERNO, Mathieu LE BESCOND DE COATPONT, Pascal MARIOT, Emmanuelle POULAIN-GAUTRET, Marc RIBAUCCOUR

Collège C : Marion DALIBERT, Gérald DELELIS, Benoît DESMARCHILIER, Grégoire FICHEUR, Laurence LE DOUARIN, Nicole RAULF, Michael ZEMMOUR

Collège D :

Collège E : Bénédicte CALIMET, Laurence DELBARRE, Rédha KASSI, Francis ROHAERT

Collège F : Christine BOURGOIS

Collège BIATSS : Nicolas DELARGILIERE

Collège doctorants : Tristan HAUTE, Annabel LE MOAL, Antoine ZUREK (suppléant de Vadim MESLI)

Collège étudiants : Augustin CLERGIER, Edouard CORTOT, Agathe DECOENE (suppléante de Clémence PIERRON), Hugo DUPREZ, Valentin GAPE, Cléa GARDIN, Camille LABBAYE, Margaux LEQUERTIER (suppléante de Mathis FAUCHART), Jeremy WILLIEZ

Personnalités extérieures : Bruno DESPREZ

## **Etaient excusés (et procurations) :**

### Collège A :

Christian HAUER                   procuration à Ilse DEPRAETERE  
Denis PETITPREZ                 procuration à Nathalie CHUSSEAU  
Isabelle VAN SEUNINGEN       procuration à Rebecca DEPRES

### Collège B :

Guillaume DUCOURNAU         procuration à Christophe D'HULST  
Lieven ROBBERECHT            procuration à Claude-Alain MAURAGE

### Collège C :

Isabelle DUTRIEZ               procuration à Laurence LE DOUARIN  
Audrey ROSA                    procuration à Gérald DELELIS

### Collège BIATSS :

Thomas DEGHAÏE                procuration à Francis ROHAERT

### Collège doctorants :

Gary BODDAERT                 procuration à Annabel LE MOAL  
Vadim MESLI                    remplacé par son suppléant Antoine ZUREK

### Collège étudiants :

Clémence DEVIN                procuration à Camille LABBAYE  
Mathis FAUCHART               remplacé par sa suppléante Margaux LEQUERTIER  
Clémence PIERRON              remplacée par sa suppléante Agathe DECOENE

## **Etaient présents (à titre consultatif, invités ou membres de droit) :**

*Représentant de M. le recteur Chancelier des universités :* Manuel HERNU

### *Equipe présidentielle - Bureau*

*Premier vice-président :* Damien CUNY  
*Vice-présidente en charge de la formation :* Lynne FRANJIE  
*Vice-président en charge de la recherche :* Lionel MONTAGNE

### *Equipe présidentielle – Comité de direction*

*Vice-président étudiant :* Augustin CLERGIER

### *Unités de formation et de recherche (UFR)-instituts-écoles-départements*

*Directrice de l'Institut Universitaire de Technologie C :* Fatma BOUALI  
*Directrice de l'UFR langues étrangères appliquées :* Christine BRACQUENIER  
*Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales :* Jean-Gabriel CONTAMIN (représenté par Luisa BRUNORI)  
*Doyen de la Faculté de Chirurgie Dentaire :* Etienne DEVEAUX (excusé)  
*Doyenne de la Faculté des Langues, Littératures et Civilisations Etrangères :* Dominique HERBET

*Directrice générale des services adjointe :* Marie-Dominique SAVINA

*Directeur des affaires juridiques et institutionnelles :* Xavier FURON

*Chef du service des affaires institutionnelles :* Xavier BOLLENGIER

*Secrétaire de séance :* Nadège FONTAYNE

\*\*\*\*\*

*La séance est ouverte à 13h34*

---

*Après vérification du quorum, Damien CUNY, premier vice-président de l'université de Lille, ouvre la séance du Conseil Académique.*

Damien CUNY présente l'ordre du jour de la séance du Conseil Académique (CAC).

## **1. Approbation du procès-verbal du CAC du 25 janvier 2018**

### **Présentation**

Conseil académique de l'université de Lille du 15 mars 2018  
DAJI/SAI/XB/NF

\*\*\*

*Les documents présentés sont disponibles sur l'espace Vie institutionnelle/conseils et commissions de l'intranet de l'université de Lille.*

\*\*\*

Aucune remarque n'ayant été formulée, Damien CUNY soumet le procès-verbal à l'approbation du conseil.

\*\*\*\*\*

### **Vote**

**Le Président soumet le procès-verbal du CAC du 25 janvier 2018 à l'approbation du conseil.**

(délibération n° CAC-2018-001).

### **Résultats des votes :**

**Nombre de votants : 65**

Unanimité

## **2. Informations sur le dialogue de gestion**

### **Présentation**

\*\*\*

*Les documents présentés sont disponibles sur l'espace Vie institutionnelle/conseils et commissions de l'intranet de l'université de Lille.*

\*\*\*

**Damien CUNY** présente le processus du dialogue de gestion 2018. Il souligne que d'autres thèmes d'orientation stratégique seront présentés devant cette instance pour information et qu'il en sera de même auprès d'autres instances de l'établissement.

### **Débat**

**Michael ZEMMOUR (Synergies)** considère que la planification des postes est bénéfique. Il attire cependant l'attention sur la grande mobilité des personnels au sein de composantes dont l'effectif n'est pas suffisant pour pouvoir lisser la planification des postes. Il pourrait être intéressant de réfléchir à cet aspect dans le cadre de cette programmation.

**Damien CUNY** s'accorde avec Michael ZEMMOUR sur la limite de la démarche de planification. Des cas d'urgence de départs de personnels ont déjà dû être gérés. Cette part d'éléments variables est inévitable, puisque les personnes n'ont pas l'obligation de prévenir leur supérieur hiérarchique de leur départ. Ces cas d'urgence font partie des discussions menées actuellement sur les ressources de manière plus générale.

**Michael ZEMMOUR (Synergies)** souligne que la récurrence des cas d'urgence est problématique.

**Damien CUNY** indique qu'il faut distinguer les départs de personnels et une sous-dotation récurrente en personnels, qui quant à elle, peut être anticipée et remontée au dialogue d'unité de formation et de recherche (UFR).

**Gabriel GALVEZ BEHAR (SGEN-CFDT)** interroge sur la place des conseils centraux dans ce processus à l'échelle de l'université de Lille. Il requiert également des précisions quant aux outils d'aide à la décision que la direction mettra à la disposition des membres de ces conseils afin qu'ils puissent approuver les délibérations qui leur seront proposées.

Il sollicite ensuite des informations relatives au processus de construction de l'offre de formation au regard de cette programmation sur quatre ans.

**Damien CUNY** affirme la volonté commune d'une cartographie et informe avoir demandé des indicateurs de pilotage à différents niveaux (budget, taux d'encadrement, effectifs étudiants, etc.) afin de préparer le dialogue de gestion.

Ces indicateurs existaient déjà auparavant, mais à l'échelle de l'université de Lille des tableaux de bord partagés doivent être mis en place. Il souligne que ces indicateurs seront présentés régulièrement au CA.

L'offre de formation sera effectivement une variable dans l'ajustement. Néanmoins, cette offre de formation a déjà été anticipée par rapport aux besoins créés dans le cadre de la mise en place de Parcoursup et des tensions durant les premières années. Par ailleurs, les priorités que sont la recherche et l'enseignement constitueront des critères établis sur la hiérarchisation et le choix des postes.

**Amar ABDERRAHMANI (SUniR)** évoque la divergence de priorisation entre les composantes et les UFR. Il requiert des éléments relatifs à l'arbitrage.

**Damien CUNY** indique que l'arbitrage portera essentiellement sur les postes d'enseignants-chercheurs qui sont le point commun de ces deux entités. Des concertations doivent être organisées au sein des conseils élargis des composantes.

La priorisation au niveau de l'université sera établie de la manière suivante :

- par la stratégie pédagogique pour l'enseignement,
- par les axes de recherche pour la recherche.

En revanche, l'arbitrage centralisé n'est pas envisageable à l'échelle de l'université de Lille.

**Nathalie CHUSSEAU (SynergieS)** demande dans quelle mesure l'université pourrait proposer des postes d'enseignants-chercheurs en accompagnement de politiques stratégiques dans des domaines identifiés (accompagnement des étudiants en licence, domaine international, etc.).

En son sens, le dialogue s'avèrera très complexe si le fléchage des postes reste essentiellement restreint sur un profil de type recherche.

**Damien CUNY** rappelle que des moyens seront accordés pour soulager les tensions en première année. La hiérarchisation doit tenir compte des politiques d'enseignement et des politiques de recherche.

**Rebecca DESPREZ (SynergieS)** sollicite une précision de la composition du conseil élargi de composante.

**Damien CUNY** indique que le conseil élargi de composante inclut les directeurs d'UFR.

**Rebecca DESPREZ (SynergieS)** requiert des informations relatives à la manière de procéder dans le cas d'enseignants-chercheurs dont l'activité se répartit sur plusieurs composantes.

**Damien CUNY** précise que les besoins spécifiques devront être exprimés au sein de chaque conseil des composantes concernées, mais sans que le même poste soit exprimé plusieurs fois.

**Faridah DJELLAL (SUniR)** souligne que la problématique au sein des composantes se situe au niveau de l'existence d'un décalage thématique entre les besoins exprimés par les laboratoires de recherche et les besoins pédagogiques.

**Damien CUNY** souligne l'existence de la phase d'arbitrage, même si elle n'est pas centralisée au niveau de l'université. L'université fait confiance aux composantes quant aux arbitrages qui seront réalisés dans le cadre du dialogue de gestion.

**Gabriel GALVEZ BEHAR (SGEN-CFDT)** signale que le débat entre unités de recherche (UR) et UFR a déjà eu lieu lors des réunions de la commission des statuts.

Il reprend les propos de Damien CUNY : « *l'arbitrage ne peut pas se faire en central* » Il pense qu'un tel énoncé est irréaliste, même si dans 90 % des cas un accord sera trouvé. En son sens, un arbitrage central sera indispensable pour certains cas.

**Damien CUNY** souhaite que le taux de désaccord au sein des conseils de composantes soit même inférieur à 10 %. Sauf cas exceptionnels, il ne veut pas que les conseils de composantes s'en remettent à la direction pour arbitrer à leur place.

**Gabriel GALVEZ BEHAR (SGEN-CFDT)** espère que l'université imposera officiellement ce type de conseil à l'ensemble des composantes.

**Damien CUNY** atteste que les directeurs de composantes ont été destinataires de la procédure du dialogue de gestion.

**Cristian FOCSA (SUnIR)** estime, étant membre du conseil de la FST, qu'il est nécessaire de stipuler les responsabilités de chaque partie.

En son sens, une UFR traite des questions relatives à la formation et à la recherche. Ainsi, l'avis relatif à l'avancement de grade d'un enseignant-chercheur doit émaner du conseil de la composante à laquelle il est rattaché et pas de l'UR.

Les unités de recherche disposent de deux voies d'accès pour exprimer leurs besoins :

- les composantes,
- la direction de l'établissement.

En cela, il est indispensable de préciser la manière de procéder.

**Damien CUNY** affirme qu'il n'existe plus que la voie d'accès par les composantes. L'objectif visé est une responsabilisation des composantes accrue.

**Tristan HAUTE (R2D2)** demande si ces conseils élargis des composantes seront en formation plénière ou restreinte. Il souligne que certains laboratoires ne disposent pas de conseil en formation restreinte.

**Damien CUNY** précise que les sujets relatifs aux personnels sont traités en conseil restreint.

L'enveloppe budgétaire vient de l'université. Le budget de la composante n'est pas voté par le conseil de composante.

Dans le cadre du dialogue de gestion, le conseil de composante en formation restreinte votera le tableau de planification annuelle des postes. En revanche, la demande budgétaire, comprenant les aspects relatifs à la masse salariale, au fonctionnement et aux investissements, devra être validée par le conseil plénier de la composante.

**Tristan HAUTE (R2D2)** pense qu'il est essentiel de préciser sur la procédure destinée aux directeurs de composantes quels sont les points relatifs aux conseils restreints et ceux relatifs aux conseils pléniers dans le cadre du dialogue de gestion.

**Damien CUNY** indique que les composantes connaissent déjà ces éléments. Les UR doivent exprimer leurs besoins aux composantes lors des conseils de composantes élargis aux directeurs de laboratoires.

### **3. Informations sur la politique de recherche**

#### **Présentation**

\*\*\*

*Les documents présentés sont disponibles sur l'espace Vie institutionnelle/conseils et commissions de l'intranet de l'université de Lille.*

\*\*\*

**Lionel MONTAGNE, vice-président en charge de la recherche**, présente la politique de recherche de l'université de Lille.

#### **Débat**

**Viviane OLIVO (Crédit Agricole)** note que l'aspect financement a été omis lors de la présentation des standards internationaux. Etant contactée par la fondation I-SITE ULNE, la fondation de l'université de Lille, le service des relations partenariales de l'université, elle constate par ailleurs qu'une structuration manque quant aux appels de fonds.

Au regard de l'essor mondial des fondations et de la diminution des fonds publics, elle est étonnée de la méconnaissance des acteurs de l'université de Lille quant aux multiples possibilités de financement que peut apporter le secteur privé.

**Lionel MONTAGNE** confirme le développement de la diversification et de la multiplication des partenariats. La levée des modes de financement est effectivement un axe d'amélioration. Les aspects relatifs dans le cadre de la valorisation de la recherche sont maintenant centralisés au niveau de la plateforme U-Link qui sera le lien unique avec les partenaires industriels.

**Viviane OLIVO (Crédit Agricole)** ajoute que sa remarque avait un but constructif et propose son aide pour l'amélioration des modes de financement.

**Lionel MONTAGNE** met en exergue la volonté de l'université de voir des entreprises s'implanter au sein même de l'établissement, puisque cela sera bientôt légalement autorisé.

**Christine LE CLAINCHE (SUnIR)** estime bénéfique le concept de décharge pour l'intégration des nouveaux arrivants, mais elle se demande dans quelle mesure cette démarche est réalisable.

En effet, les plannings d'enseignements des enseignants-chercheurs sont surchargés, du moins pour ce qui concerne sa composante de rattachement, la faculté des sciences juridiques, politiques et sociales (FSJPS).

**Lionel MONTAGNE** souligne que la direction a conscience de ce phénomène d'engorgement. La volumétrie des heures d'enseignements fait partie des indicateurs qui seront communiqués. La direction sait que les décharges s'avèreront problématiques pour les composantes en situation de tension. Cela ne doit toutefois pas empêcher d'étudier ce sujet.

La mise en place de ce système de décharge est assujettie à l'octroi de moyens qu'il faudra demander dans le cadre du dialogue de gestion. Il souligne que le sujet des heures d'enseignement complémentaires est d'autant plus essentiel qu'une heure d'enseignement représente quatre heures de mobilisation. Cela ampute d'autant le potentiel d'heures de recherche.

**Mongi ZIDI (Archimed)** note la faiblesse en matière de financement de l'innovation de l'université. En son sens, l'université, malgré les progrès en la matière, devrait s'engager davantage dans l'accompagnement de l'approche agressive en innovation numérique qui interagit avec différentes composantes. La multidisciplinarité de l'université est une chance, car tous les grands projets stratégiques mondiaux en innovation passent par cette réussite.

L'approche de la politique de recherche présentée est excellente, mais il manque l'impulsion qui permettrait l'accélération. Il existe de nombreux modes de financement, mais ils sont utilisés à la hauteur de leur potentiel. En son sens, l'université devrait développer une mutualisation allant de l'idée jusqu'au dépôt de brevet.

**Lionel MONTAGNE** propose que Séverine CASALIS, vice-présidente valorisation et innovation, présente les actions engagées par l'université pour le développement de la recherche.

#### **4. Accord de coopération universitaire avec l'université de Lund (Suède)**

##### **Présentation**

\*\*\*

*Les documents présentés sont disponibles sur l'espace Vie institutionnelle/conseils et commissions de l'intranet de l'université de Lille.*

\*\*\*

##### **Vote**

**Le Président met aux voix la délibération relative à l'accord de collaboration universitaire avec l'université de Lund (Suède).**  
(délibération n° CAC-2018-002).

##### **Résultats des votes :**

**Nombre de votants : 65**

Unanimité

## **5. Accord de coopération inter-universitaire avec l'université de Santander (Colombie)**

### **Présentation**

\*\*\*

*Les documents présentés sont disponibles sur l'espace Vie institutionnelle/conseils et commissions de l'intranet de l'université de Lille.*

\*\*\*

### **Vote**

**Le Président met aux voix la délibération relative à l'accord de coopération inter-universitaire avec l'université de Santander (Colombie).**  
(délibération n° CAC-2018-003).

**Résultats des votes :**

**Nombre de votants : 65**

Unanimité

## **6. Désignation des membres des sections disciplinaires compétentes à l'égard des enseignants et des usagers**

### **Présentation**

\*\*\*

*Les documents présentés sont disponibles sur l'espace Vie institutionnelle/conseils et commissions de l'intranet de l'université de Lille.*

\*\*\*

**Xavier FURON, directeur des affaires juridiques et institutionnelles**, rappelle les dispositions juridiques des deux sections disciplinaires :

- section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants,
- section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

Ces sections constituent des juridictions administratives spécialisées en matière disciplinaire au sein de l'université. Ces juridictions rendent des jugements au nom du peuple français à l'instar de toutes les juridictions nationales.

Ces sections sont amenées à juger :

- pour les enseignants : tous les faits contraires à la déontologie universitaire, les fautes professionnelles,
- pour les étudiants : toutes les fraudes aux examens, les faits de trouble à l'ordre public dans l'établissement et de manière générale tous faits susceptibles de constituer des fautes disciplinaires.

La section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants est composée d'enseignants subdivisés en plusieurs collèges.

La section disciplinaire compétente à l'égard des étudiants est composée d'une parité d'enseignants et d'étudiants.

Pour accompagner les membres de ces sections disciplinaires le Président a désigné Laëtitia BOUET, juriste au sein de la direction des affaires juridiques et institutionnelles, qui assure les fonctions de greffe, de conseil des membres de la juridiction et de son président dans le cadre de ses attributions.

\*\*\*\*\*

### **Vote (section disciplinaire enseignants-chercheurs et enseignants)**

#### **Résultats des votes :**

Collège des Professeurs : 2 hommes et 2 femmes

*Candidats :*

Prénom/NOM	Nombre de voix
Amar ABDERRAHMANI	10
Christophe D'HULST	13
Charles MERIAUX	11
Moussa NAIT ABDELAZIZ	9
Faridah DJELLAL	21
Betty SEMAIL	19

#### **Sont élus :**

- Mme Faridah DJELLAL
- Mme Betty SEMAIL
- M. Christophe D'HULST
- M. Charles MERIAUX

Collège des Maîtres de conférences : 2 hommes et 2 femmes

*Candidats :*

Prénom/NOM	Nombre de voix
Mathieu LE BESCOND DE COATPONT	19
Pascal MARIOT	18
Audrey ROSA	19
Haifa ZGAYA BIAU	17

#### **Sont élus :**

- Mme Audrey ROSA
- M. Mathieu LE BESCOND DE COATPONT
- M. Pascal MARIOT
- Mme Haifa ZGAYA BIAU

Collège des autres Enseignants : 1 homme et 1 femme

*Désignés d'office car seuls membres du CAC de ce collège :*

- Nicole CHAPEL
- Philippe CHARLET



\*\*\*\*\*

**Vote (section disciplinaire usagers)**

12 membres répartis en 4 collèges :

**Résultats des votes :**

Collège des Professeurs : 1 homme et 1 femme

*Candidats :*

Prénom/NOM	Nombre de voix
Christophe D'HULST	14
Moussa NAIT ABDELAZIZ	7
Faridah DJELLAL	19

**Sont élus :**

- Mme Faridah DJELLAL
- M. Christophe D'HULST

Collège des Maîtres de conférences : 1 homme et 1 femme

*Candidats :*

Prénom/NOM	Nombre de voix
Mathieu LE BESCOND DE COATPONT	6
Pascal MARIOT	9
Audrey ROSA	16
Bulletins blancs	3

**Sont élus :**

- Mme Audrey ROSA
- M. Pascal MARIOT

Collège des autres Enseignants : 1 homme et 1 femme

*Désignés d'office car seuls membres du CAC de ce collège :*

- Mme Nicole CHAPEL
- M. Philippe CHARLET

Collège des Usagers : 6 titulaires (3 femmes et 3 hommes) et 6 suppléants (3 femmes et 3 hommes)

*Candidats :*

Prénom/NOM	Nombre de voix
Aliocha BERNARD	4
Sullyman BOUDERBA	2
Tristan HAUTE	8

Antoine LASAK	11
Alexandre LUCAS	5
Jérémy WILLIEZ	13

**Sont élus :**

*Titulaires*

- M. Jérémy WILLIEZ
- M. Antoine LASAK
- M. Tristan HAUTE

*Suppléants*

- M. Alexandre LUCAS
- M. Aliocha BERNARD
- M. Sullyman BOUDERBA

*Candidates :*

Prénom/NOM	Nombre de voix
Héloïse ALLARD	4
Alice CHANTEAU	13
Anaïs CROISILLE	4
Agathe DECOENE	11
Camille LABBAYE	12
Cécile TALBOT	3

**Sont élues :**

*Titulaires*

- Mme Alice CHANTEAU
- Mme Camille LABBAYE
- Mme Agathe DECOENE

*Suppléantes*

- Mme Héloïse ALLARD
- Mme Anaïs CROISILLE
- Mme Cécile TALBOT

**Questions diverses**

• **Frais d'inscription des doctorants et conditions d'exonération**

**Tristan HAUTE (R2D2)** requiert des informations relatives à l'harmonisation de la tarification des frais d'inscription et des conditions d'exonération de ces frais pour les doctorants entre les différents sites de l'université.

Il précise que cela concerne également la question relative au traitement des contractuels et des doctorants pour lesquels les travaux de thèse ne sont pas financés. Par ailleurs, certains établissements et certaines écoles doctorales octroyaient une exonération des frais d'inscription pour ces doctorants démunis de financement de leurs travaux.

**Lynne FRANJIE, vice-présidente formation**, indique qu'une étude sur l'harmonisation des critères et de la composition de la commission d'exonération est en cours. Cette harmonisation sera présentée aux instances lorsque cette étude sera finalisée.

**Tristan HAUTE (R2D2)** sollicite l'implication des représentants des doctorants à cette étude.

**Lynne FRANJIE** assure que les représentants des étudiants, sans distinction des différents cycles d'études, sont effectivement associés à la commission. Les besoins de l'ensemble des catégories d'étudiants, doctorants inclus, seront pris en compte.

Elle précise que les dossiers étudiés par la commission d'exonération sont anonymes et que, par conséquent, une distinction de représentativité des étudiants n'est pas nécessaire.

**Tristan HAUTE (R2D2)** rappelle que certaines écoles doctorales de l'université de Lille, Droit et Santé, permettaient aux doctorants concernés de bénéficier d'une exonération sur proposition du conseil des dites écoles. Cette procédure mise en place évitait aux doctorants concernés la soumission d'un dossier d'aide sociale auprès du fonds social de développement de l'initiative étudiante (FSDIE).

Il souligne, pour y avoir précédemment siégé, que les membres de la commission du FSDIE manquent de connaissances sur le travail de thèse et que les critères ne sont pas adaptés au statut spécifique des doctorants.

**Lynne FRANJIE** précise que la question porte sur la commission d'exonération des droits d'inscription, laquelle a été créée par l'université de Lille avec un budget spécifique et indépendant de celui du FSDIE.

Les critères entre ces deux commissions ne sont effectivement pas les mêmes.

Par ailleurs, une réforme du FSDIE est en cours dans le cadre de la loi orientation et réussite étudiante (loi ORE) avec, notamment, la mise en place d'une contribution de vie étudiante qui remplacera la cotisation précédemment en place.

Elle rappelle que la commission d'aide sociale du FSDIE est destinée à l'aide d'urgence aux étudiants et que la commission d'exonération des droits traite les dossiers de demandes d'exonération des frais d'inscription des étudiants toutes catégories confondues.

**Tristan HAUTE (R2D2)** souligne ne pas avoir obtenu de réponse à la question relative au paiement des frais d'inscription pour les doctorants contractuels. Il rappelle que jusqu'au 31 décembre 2017, les doctorants contractuels de l'université de Lille, Droit et Santé et de l'université de Lille, Sciences et Technologies, ne payaient pas de frais d'inscription.

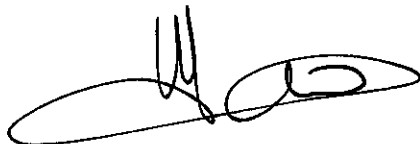
**Lynne FRANJIE** indique que ce sujet sera traité dans le cadre du travail d'harmonisation du statut des contractuels dans l'établissement.

\*\*\*\*\*

*Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 15h26.*

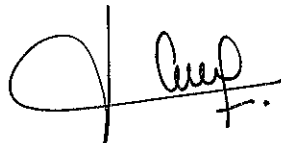
\*\*\*\*\*

La Directrice générale des services adjointe



Marie-Dominique SAVINA

Le premier vice-président de l'université



Damien CUNY